

# RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS  
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			mai-08	mai-07	avr-08
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	52,32 - 53,70	68,30 - 70,34	69,58 - 71,60
	1.04	Emballages commerciaux	62,34 - 62,64	76,56 - 76,76	81,32 - 82,51
	1.05	Ondulés récupérés	71,13 - 74,96	85,40 - 87,43	90,55 - 93,20
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	113,18 - 127,65	105,48 - 110,56	121,65 - 128,54
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	108,16 - 113,16	101,04 - 106,79	98,87 - 116,05
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	76,92 - 86,86	77,35 - 86,38	81,24 - 90,42
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	167,90 - 175,92	106,73 - 132,82	161,88 - 172,69
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	171,43 - 201,16	174,21 - 180,24	196,57 - 233,73
	3.10	Imprimés sans bois	155,97 - 162,51	133,01 - 138,27	158,49 - 162,72
	3.17	Rognures blanches	295,81 - 306,71	257,46 - 262,69	317,56 - 328,67

\* conditionnement en balles ou en vrac

\*\* sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.  
 Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat